

## Compte rendu de séance

### Séance du 19 Décembre 2013

L' an 2013 et le 19 Décembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles Maire

**Présents** : M. LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles, Maire, Mmes : GAUFROY-MINIERE Claire, NAUDIN Diane, MM : DURANT des AULNOIS Dominique, GRUGIER Olivier

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CORMERY Michèle à M. GRUGIER Olivier, MM : LEBEL Patrick à M. DURANT des AULNOIS Dominique, MULOT Laurent à M. LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles

Absent(s) : Mme VEIRIER-MELIN Virginie, MM : BOISMOREAU Bertrand, COQUERY Eric, GASTAT Stéphane, SABATIER Stéphane, THEFFO Jean Marie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 5

**Date de la convocation** : 13/12/2013

**Date d'affichage** : 13/12/2013

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PRÉFECTURE DU LOIRET  
le : 27/12/2013

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. GRUGIER Olivier

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

GARDERIE PERISCOLAIRE - AVANCE SUBVENTION 2014 - 2013-060  
MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIES PASSE EN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FERTE SAINT AUBIN - 2013-061  
BUDGET COMMUNE - DECISIONS MODIFICATIVES - 2013-062  
DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE «CLASSE DE DECOUVERTE» ECOLE PRIMAIRE NOTRE DAME DE BEAUGENCY - 2013-063  
TARIFS DES PHOTOCOPIES APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2014 - 2013-064  
ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION DE NOËL AU PERSONNEL COMMUNAL : - 2013-065

GARDERIE PERISCOLAIRE - AVANCE SUBVENTION 2014 - réf : 2013-060

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la Garderie Périscolaire. Cette association rencontre des difficultés de trésorerie pour payer les charges de fin d'année. Il donne quelques chiffres clés pour le fonctionnement de l'année scolaire 2012/2013.

Monsieur le Maire souligne qu'il faut procéder à une avance sur subvention pour en outre assurer le paiement des charges sociales du 4<sup>ème</sup> trimestre 2013.

En conséquence le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le versement d'une avance de 4000 € sur la subvention de l'année 2014.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Certains parents ont contacté Monsieur le Maire pour lui signifier la fatigue des enfants depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Ce sujet aurait été abordé entre certains enseignants et les parents d'élèves de leur classe. Monsieur le Maire signale qu'il est possible que certains écoliers se couchent tard et de ce fait accumulent la fatigue.

Monsieur Olivier GRUGIER précise que cela relève de la compétence des parents.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie note que les effectifs sont en baisse, mais qu'il n'y aura pas de suppression de classe pour 2014, par contre en 2015 cela reste à voir.

Monsieur le Maire signale que l'an dernier, un certain nombre d'enfants ont rejoint d'autres écoles (Beaugency, Olivet...) et ce par la volonté des parents. Nous connaissons donc une diminution des effectifs scolaires.

#### MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIES PASSE EN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA FERTE SAINT AUBIN - réf : 2013-061

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics (décret modifié n°2006-975 du 1er août 2006),

Vu la délibération n° 2013-36 en date du 30 août 2013 autorisant la signature de la convention du groupement de commande,

Au regard de l'analyse des offres présentée en comité "Procédure Adaptée" qui s'est tenu le 12 novembre 2013, il apparaît que l'offre la plus économiquement avantageuse est celle proposée par le groupement momentané d'entreprises constitué des sociétés suivantes :

- **TPVL** domiciliée à Sandillon (45640)
- **ENROPLUS** domiciliée à Le Bardon (45130).

Le marché est conclu pour un montant minimum de 50.000 € H.T. et un montant maximum de 160.000 € H.T. à l'échelle du groupement. Chaque collectivité membre du groupement signe un acte d'engagement pour les besoins qui lui sont propres, soit pour la **Commune de LIGNY-LE-RIBAUT 1.000 € H.T. minimum et 12.000 € H.T. maximum.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché dont l'objet est indiqué ci-dessus ainsi que les pièces financières et administratives afférentes à ce marché tel que les justificatifs de paiement ou les avenants.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire a souligné à la commission d'appel d'offres qu'il serait bon de se coordonner pour effectuer les travaux en continuité avec les communes limitrophes.

BUDGET COMMUNE - DECISIONS MODIFICATIVES - réf : 2013-062

Après avoir entendu les explications données par Monsieur le Maire sur le budget de fonctionnement, il est décidé de faire les transferts suivants :

**FONCTIONNEMENT :**

**DEPENSES**

<b>CHAPITRE</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>12</b>	<b>6218</b>	<b>- 8.000,00 €</b>
<b>"</b>	<b>6413</b>	<b>+ 5.000,00 €</b>
<b>"</b>	<b>6453</b>	<b>+ 3.000,00 €</b>

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte ces décisions.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire rappelle qu'il va y avoir une augmentation de la T.V.A. au 1er janvier 2014.

Il précise que nous n'avons pas touché intégralement les montants des dotations annoncées par l'Etat.

**DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE «CLASSE DE DECOUVERTE» ECOLE PRIMAIRE NOTRE DAME DE BEAUGCENCY - réf : 2013-063**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu le 20 novembre dernier de l'école primaire Notre Dame à Beaugency.

L'Ecole Notre Dame sollicite une aide financière pour deux enfants scolarisés dans leur établissement et qui participeront du 11 au 16 mai 2014 à une classe de mer "découverte du milieu marin et de l'activité voile".

Monsieur le Maire souligne que ces enfants étaient scolarisés à Ligny-le-Ribault et que les parents ont souhaité les inscrire dans une école privée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un **AVIS DEFAVORABLE**.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

**TARIFS DES PHOTOCOPIES APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2014 - réf : 2013-064**

Conformément à la réglementation générale sur la comptabilité publique, le Conseil Municipal a créé une régie de recettes communales pour l'encaissement des produits des photocopies le 2 juin 2008 ainsi que les tarifs applicables au 1er juillet 2008.

A compter du 1er janvier 2014 les tarifs sont modifiés comme suit :

Photocopie A4 à l'unité : 0.30 €

Photocopie A4 recto-verso à l'unité : 0.60 €

Photocopie A4 à l'unité (à partir de 15) : 0,15 €

Photocopie A4 **COULEUR** à l'unité : 0.50 €

Photocopie A4 **COULEUR** recto-verso à l'unité : 1.00 €

Un tarif spécial sera appliqué pour les associations :

Photocopie A4 à l'unité : 0,08 €

Photocopie A4 à l'unité : 0,01 € (si l'association fournit le papier)

Photocopie A4 **COULEUR** à l'unité : 0,12 €.

**Les tarifs appliqués pour le format A3 seront le double de ceux mentionnés ci-dessus.**

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION DE NOËL AU PERSONNEL COMMUNAL - réf : 2013-065

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser, comme chaque année, une allocation de Noël au personnel communal. Le montant pour l'année 2013 est de 6.850 €.

Monsieur le Maire rappelle que cette allocation est déterminée pour chaque agent titulaire ou non titulaire, en tenant compte notamment de l'exercice des fonctions à temps complet ou partiel, au prorata de la date d'entrée dans la commune en cours d'année, de l'absentéisme et des critères suivants :

1 <sup>ère</sup> : Disponibilité (intervention spécifique – remplacement non prévu)	20/20
2 <sup>ème</sup> : Manière de servir (Exécution des travaux prescrits – connaissances techniques – initiatives)	20/20
3 <sup>ème</sup> : Respect des horaires	20/20
4 <sup>ème</sup> : Respect des consignes (sécurité – confidentialité – Compte rendu des événements - impartialité vis-à-vis des administrés)	20/20
5 <sup>ème</sup> : Respect de l'utilisation du matériel mis à disposition	20/20.

Ces critères seront notés sur une base de 100 points. La prime sera attribuée sur l'obtention d'un minimum de 60 points.

Monsieur le Maire précise que pour l'année 2010 une somme de 6000 € a été inscrite au budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Questions diverses :**

ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LA GIBELOTTE :

Monsieur le Maire signale qu'à la demande de Michèle CORMERY, il faudrait revoir les tarifs pour les encarts publicitaires de notre bulletin communal "La Gibelotte".

Il précise qu'il préfère revoir ce point, en sa présence, lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.

RECENSEMENT DE LA POPULATION:

L'INSEE a adressé un courrier nous précisant les chiffres de la population légale pour la commune, en vigueur au 1er janvier 2014:

Population municipale: 1290  
Population comptée à part : 40  
Population totale : 1330.

Il précise que ce chiffre ne correspond pas tout à fait à la "Population Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)" : 1340 habitants pour 2013 -1490 habitants pour 2012 et explique comment est calculée la population "D.G.F."

**RYTHMES SCOLAIRES :**

Monsieur Olivier GRUGIER signale qu'il établit un dossier pour la CAF pour le versement de la subvention à laquelle nous pourrions prétendre. Il rappelle que la CAF peut reverser 40€/enfant mais sous certaines conditions. Monsieur le Maire précise que ces conditions sont très restrictives et qu'elles dépendent pour une grande partie des sommes allouées par l'Etat.

Un animateur nous a quitté, pour un temps complet dans une autre commune de la banlieue orléanaise.

Monsieur Le Maire souhaite de Joyeuses Fêtes à tous.

Les Vœux du Maire auront lieu le 10 janvier 2014.

Séance levée à: 20:45